

<http://ec-mat-ondreville.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article119>

20 septembre : réunion des candidats aux élections des représentants de parents d'élèves de l'école



Date de mise en ligne : vendredi 9 septembre 2016
Date de parution : 20 septembre 2016

ville-sur-Essonne

- Agenda -

Copyright © Ecole maternelle de ONDREVILLE SUR ESSONNE - Tous

droits réservés

20/09/2016, 18h00, à l'école d'Ondreville sur Essonne

Madame, Monsieur,

Le 7 octobre vous élirez vos représentants de parents d'élèves. Ces représentants siègent lors des conseils d'écoles. Ils contribueront ainsi à faire entendre les opinions des familles pour faire évoluer l'organisation de l'école. Les trois conseils d'école auront lieu les 8 novembre, 7 mars et 12 juin à 18h. Les parents non élus peuvent également assister à ces conseils d'écoles mais ne pourront pas prendre part aux débats.

Les candidatures doivent être déposées entre le 16 septembre et le 23 septembre à 17h00. .

Afin de permettre à tous les candidats de se rencontrer et de se concerter pour constituer la ou les listes de vote, je propose une réunion le 20 septembre à 18h00 à l'école.

Je remercie les parents candidats qui ne peuvent pas être présents à cette réunion de se faire représenter.

Julien Pagès

Les Conseils d'écoles

Composition du conseil d'écoles

Le directeur de l'école, président

Les parents d'élèves élus

Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants

Un des maîtres du RASED travaillant dans l'école et choisi par le conseil des maîtres de l'école

Le DDEN chargé de visiter l'école

L'inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription, assiste de droit aux réunions.

Compétences du conseil d'écoles

Le conseil d'école joue un rôle très important dans la vie de l'école et donc dans celle de vos enfants. Sur proposition du directeur de l'école, le conseil d'école :

Vote le règlement intérieur de l'école

Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il donne tous avis et propose toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école

Statue sur ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

Adopte le projet d'école en fonction de ces éléments

Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

Fonctionnement du conseil d'école : il se réunit

Au moins une fois par trimestre

Ou à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres

Qui sont les électeurs ?

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale

Les deux parents figurent sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun d'eux auront été communiquées à l'école